

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
CONVENTION FONCIERE**

**DIEULOUARD – Bâtisse des Moines – Logements et équipement - F
F09FC40X003**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

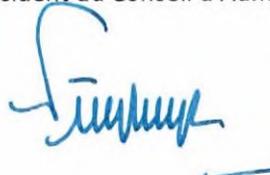
Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la commune de Dieulouard souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise de la bâtisse des Moines située sur son territoire communal en vue de créer des logements et d'installer la mairie,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson et la commune de Dieulouard annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession du bien susvisé d'une superficie de 82 a 78 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 500 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson et la commune de Dieulouard la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition du bien, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions ainsi que les procédures de rétrocession et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

Le Président du Conseil d'Administration,


Julien FREYBURGER

VU ET APPROUVÉ
LE 27 NOV. 2018

LE

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Le Préfet de Région, *mes*


Elise GOUBTAV